



EN BREF :

- Évaluation du risque de la fusariose de l'épi du blé (en date du 15 juin 2010).

ÉVALUATION DU RISQUE DE LA FUSARIOSE DE L'ÉPI DU BLÉ

Cet avis présente une évaluation du risque d'infection pour le **blé d'automne** dans les régions intermédiaires et périphériques (Témiscamingue, Saguenay–Lac-Saint-Jean, etc.). Dans la région de Montréal, en Estrie, dans les Basses-Laurentides, Lanaudière et le Centre-du-Québec, le blé d'automne a dépassé le stade critique pour le traitement avec un fongicide, puisque la floraison est terminée.

Cet avis présente aussi une évaluation du risque d'infection pour le **blé de printemps** semé très tôt, en avril, dans la grande région de Montréal et en périphérie.

Rétrospectivement, on constate que les prévisions d'averses du samedi 12 juin et de pluie pour le dimanche 13 juin dans la région de Montréal ne se sont pas avérées justes. Le risque d'infection estimé pour samedi et dimanche, les 12 et 13 juin, a donc été réduit par rapport aux estimations de risques annoncées : dans les faits, le risque est donc demeuré moyen samedi et dimanche. Maintenant, les pluies de lundi et les conditions qui se réchauffent vers la fin de cette semaine conduisent à des risques d'infection qui s'élèvent graduellement.

Les averses prévues dans plusieurs régions cette semaine contribuent à augmenter le risque d'infection pour les cultures qui vont entrer en floraison dans les prochains jours. Par contre, les conditions très sèches au Saguenay–Lac-Saint-Jean ont été défavorables au développement du champignon et l'absence de précipitations pour les jours à venir crée des conditions où le risque d'infection est faible ou très faible.

Le risque d'infection par le champignon qui cause la fusariose de l'épi est étroitement associé aux conditions climatiques qui sont présentes au moment de l'épiaison et de la floraison. Les bulletins d'information disponibles sur le site Web du Réseau d'avertissements phytosanitaires sont utiles pour donner des renseignements généraux sur la fusariose (<http://www.agrireseau.qc.ca/rap/navigation.aspx?sid=1679&pid=0&r=>).

Veuillez vous référer au tableau ci-dessous (page suivante) pour évaluer le niveau de risque général d'infection par le *Fusarium* pour les prochains jours dans votre culture.

Niveau de risque pour la fusariose de l'épi du blé au Québec

Régions	Niveau de risque				
	Date de la mi-floraison réelle ou anticipée				
	Mardi 15 juin	Mercredi 16 juin	Jeudi 17 juin	Vendredi 18 juin	Samedi 19 juin
Blé de printemps (les semis très hâtifs) Grande région de Montréal et zones adjacentes : Montérégie-Est et Montérégie-Ouest, Vaudreuil-Dorion, Laval, Outaouais, Lanaudière Sud, Basses-Laurentides	Moyen à élevé	E-Moyen	E-Moyen	Élevé	Élevé
Blé d'automne Témiscamingue	E-Moyen	E-Moyen	E-Moyen	Élevé	Élevé
Blé d'automne Saguenay–Lac-Saint-Jean	Faible	Faible	Faible	Faible	Moyen
Blé d'automne Région de Québec/ Chaudière-Appalaches	Faible	Faible	Faible	Faible	Moyen

Légende (par ordre décroissant du risque d'infection) :

T-Élevé : Très élevé

Élevé

É-Moyen : Élevé à moyen

Moyen

M-Faible : Moyen à faible

Faible

T-Faible : Très faible

- : Données insuffisantes

Traitement contre la fusariose de l'épi du blé avec un fongicide

Il existe des produits dont l'usage est homologué contre la fusariose de l'épi. Le **FOLICUR 432^{MD} F** (tébuconazole) est homologué **pour le blé seulement**. Le **PROLINE^{MD} 480 SC** (prothioconazole) est homologué **pour le blé et pour l'orge**. Il s'agit de fongicides systémiques à large spectre. **Veillez suivre les directives d'utilisation prescrites par le manufacturier**. Consultez les étiquettes et les directives du manufacturier qui sont déposées sur le site de l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) :

FOLICUR^{MD} 432 F : http://pr-rp.pmra-arla.gc.ca/PR_SOL/pr_web.ve2?p_ukid=10857

PROLINE^{MD} 480 SC : http://pr-rp.pmra-arla.gc.ca/PR_SOL/pr_web.ve2?p_ukid=11767

Vous pouvez aussi obtenir de l'information pertinente sur le site Web de Bayer à l'adresse suivante : <http://www.bayercropscience.ca>.

L'usage d'autres fongicides est homologué par l'ARLA, mais certains produits ne semblent pas disponibles :

BRAVO[®] 500 (chlorothalonil), de Syngenta : http://pr-rp.pmra-arla.gc.ca/PR_SOL/pr_web.ve2?p_ukid=7200

BRAVO 720 (chlorothalonil), de Syngenta : http://pr-rp.pmra-arla.gc.ca/PR_SOL/pr_web.ve2?p_ukid=16885

ECHO 720 (chlorothalonil), de Sipcam Agro USA, Inc./Distribué par United Agri Products Canada Inc. : http://pr-rp.pmra-arla.gc.ca/PR_SOL/pr_web.ve2?p_ukid=18187.



Texte rédigé par :

Yves Dion, Martin Lauzon et Sylvie Rioux, agronomes, CÉROM

LE GROUPE D'EXPERTS EN PROTECTION DES GRANDES CULTURES

Claude Parent, agronome – Avertisseur

Direction de la phytoprotection, MAPAQ

Téléphone : 418 380-2100, poste 3862 – Télécopieur : 418 380-2181

Courriel : Claude.Parent@mapaq.gouv.qc.ca

Édition et mise en page : Louise Thériault, agronome et Cindy Ouellet, RAP

© *Reproduction intégrale autorisée en mentionnant toujours la source du document*
Réseau d'avertissements phytosanitaires – Avertissement No 14 – grandes cultures – 15 juin 2010

